

AVIS PUBLIC

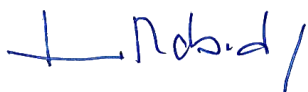
Aux personnes intéressées par les projets de règlements numéros R-2018-251, R-2018-252, R-2018-253 et R-2018-254, dont les objets sont les suivants :

- R-2018-251, amende le règlement sur les permis et certificats;
- R-2018-252, amende le règlement sur le zonage;
- R-2018-253, amende le règlement établissant le plan d'urbanisme;
- R-2018-254, amende le règlement de construction.

Avis est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 5 novembre 2018, le conseil municipal a adopté ces projets de règlements. Ces règlements ne sont pas sujets à l'approbation des électeurs.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 28 novembre 2018, à 19 heures, au bureau municipal de Sainte-Luce, situé au 1, rue Langlois. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Ces projets de règlements ne contiennent pas dispositions pouvant faire l'objet d'un référendum.
- Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la municipalité.

Donné à Sainte-Luce, ce 8 novembre 2018



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier